



## LE HUSSARD DANS LE BOIS – 2° Edition

---

### RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

#### 0. Règles sanitaires COVID 19

**Afin de lutter contre la pandémie de COVID 19, les mesures suivantes seront appliquées par tous les participants :**

- **masque obligatoire lors des formalités administratives et des briefings**
- **distanciation sociale de 1 m en dehors des véhicules**
- **crayon individuel obligatoire**
- **des flacons de solution hydroalcoolique seront disposée au niveau de la table des formalités administratives.**

#### 1. INTRODUCTION

Cette manifestation est ouverte à tous les amateurs de tout-terrain. **Le nombre d'équipages pouvant participer à ce rassemblement est limité à 30.** Elle ne fait pas l'objet de déclaration en Préfecture. Elle est organisée par la section AUTO du CLUB DE LA DEFENSE SAUMUR FONTEVRAUD, les **18 et 19 Juillet 2020.**

Dans l'esprit de la Cavalerie montée du siècle dernier, cette épreuve mettra en avant les caractéristiques du cavalier, à savoir compréhension, réflexion, rapidité d'exécution et technicité. Elle se veut être une épreuve technique, conviviale et sportive, tout en s'adressant à des concurrents non professionnels.

Cette épreuve donnera lieu à un classement fondé sur le kilométrage réalisé lors de **l'épreuve d'Orientation**, composée de deux parcours.

*Les parcours ne sont pas imposés sauf à des endroits qui seront définis sur la carte. Il est équipé d'une quinzaine de balises :*

*\* des balises courantes à retrouver sur le terrain (position définie sur carte),*

*\* des balises particulières sur des « points remarquables » présentant un intérêt particulier.*

*Chaque parcours inclut une EPREUVE SPÉCIALE dont le suivi d'itinéraire est imposé.*

**Aucun classement ne sera attribué au temps. Le « Hussard dans le bois » n'est pas une course d'orientation, mais une épreuve d'orientation.**

## **2. CONDITIONS D'ADMISSION :**

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Accepter l'**intégralité** du présent règlement,
- Avoir acquitté ses droits d'inscription,
- Engager une voiture (camions ou autres non retenus) aux caractéristiques suivantes :
  - Véhicule de collection ou antérieur à 1990, (sans restriction pour l'organisateur)
  - Véhicule non commercialisé à ce jour mais non classé « collection » (décision organisateur)
  - Véhicule uniquement 4x4 à l'exclusion des buggys,
  - Véhicule en bon état de fonctionnement et administrativement à jour,
- Engager un équipage (pilote + copilote) aux caractéristiques suivantes :
  - Équipage dont le pilote est détenteur du permis de conduire en cours de validité,
  - Équipage dont le copilote est d'un âge supérieur à 10 ans (législation),

*NB : Les équipages peuvent être complétés par d'autres passagers. Le nombre de personnes transportées ne peut pas excéder le nombre de places assises stipulé sur la carte grise du véhicule.*

## **3. PROGRAMME**

Chaque véhicule se verra affecté un numéro de course pour la durée de l'épreuve.

Tous les horaires seront indexés au numéro de course de chaque voiture.

Les horaires suivants concernent l'ouvreur (numéro 00) Ils sont fournis à titre indicatif, auquel il y a lieu d'ajouter le temps de délai (numéro de la voiture) de chaque voiture.

### **VENDREDI 17 JUILLET**

- **A partir de 17h00 :** Manège LASALLE – ECOLE DE CAVALERIE – SAUMUR
  - **Vérifications Administratives pour les personnels présents**
- **19.00 :** Fin des vérifications administratives

### **SAMEDI 18 JUILLET :**

- **07.30 :** Manège LASALLE– ECOLE DE CAVALERIE - SAUMUR  
**Vérifications administratives** pour les équipages non-vérifiés  
**Vérifications techniques.**  
**Initiation à la Course d'orientation** (facultatif)
- **09.15 :** Briefing **du directeur de course**
- **09.30 :** Départ avec cartes fournies depuis l'ECOLE DE CAVALERIE - SAUMUR  
**Parcours 1 de l'ordre de 45 kms incluant SPECIALE 1**
- **12.30 :** Arrivée du 1° Parcours à l'ECOLE DE CAVALERIE - SAUMUR  
Déjeuner **individuel** sur place
- **14.00:** Parcours **2 de l'ordre de 45 kms incluant SPECIALE 2**
- **17.00 :** Arrivée du 2° Parcours à l'ECOLE DE CAVALERIE - SAUMUR
- **17.30 :** Arrivée du 2° Parcours pour le dernier véhicule.
- **18.00 :** **Fermeture** du contrôle d'arrivée.
- **19.30 :** Rassemblement au LIEU qui sera défini le jour de l'épreuve
- **DINER obligatoire avec remise des prix.**
- **22.00 :** Fin du dîner

## **DIMANCHE 19 JUILLET :**

- **08.00** : ECOLE DE CAVALERIE – MANEGE LASALLE
  - Regroupement des voitures par rames
- **08.30** : Départ de l'ECOLE DE CAVALERIE - SAUMUR
  - **\*\* Parcours 3 de l'ordre de 60 km**
- **12.30** : Pot final.
- **13.30** : Fin de l'épreuve du « Hussard dans le Bois 2020 »

*NB : ces horaires ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés par l'organisateur.*

## **4. EQUIPEMENT DES VEHICULES et EQUIPAGES :**

- La voiture engagée doit pouvoir circuler sur les terrains publics selon la législation en vigueur. Pour cela, doivent être à bord de la voiture les documents du véhicule (carte grise, assurance, contrôle technique), et les matériels de sécurité (triangle, gilets de signalisation)
- Le véhicule doit disposer d'un compteur kilométrique en état de fonctionnement (nécessaire pour l'organisateur afin d'établir le classement de l'épreuve). En cas de non-fonctionnement du totalisateur kilométrique, la voiture sera autorisée à effectuer l'épreuve, mais ne pourra pas être classée.
- Afin de répondre aux mesures de sécurité pour les SPECIALES,
- Il est **obligatoire** de détenir à bord :
  - -une sangle de remorquage pouvant être utilisée sans délai à partir de l'avant ou l'arrière du véhicule,
  - -un extincteur,
  - -une lampe torche.
- Il est **impératif** d'avoir un dispositif d'éclairage du véhicule en parfait état de marche.
- Pour des questions de franchissement, le véhicule ne doit pas avoir une hauteur supérieure à 1,85m. (à défaut, le véhicule ne pourra pas effectuer la spéciale 1 mais sera autorisé à prendre le départ de l'épreuve)
- L'organisateur doit pouvoir disposer sur chaque partie latérale du véhicule d'un espace de 30cm x 20cm afin de permettre la mise en place du numéro de course.
  - L'organisateur mettra à la disposition de chaque voiture : \* 2 numéros de course,
  - \* 1 carte renseignée couvrant la zone « hors épreuve d'orientation »,
  - \* 1 carte renseignée couvrant la zone épreuve d'orientation. (1 pour le Parcours 1 et 1 pour le Parcours 2)

**NB** : *Certains équipages disposent de dispositifs de localisation du type GPS etc. Leur utilisation ne peut être interdite mais ces équipements ne sont pas dans l'esprit de l'épreuve. Il sera conseillé aux équipages disposant de ce matériel de n'en faire l'utilisation que dans les situations difficiles demandant une intervention de l'organisation (voiture en panne etc.)*

## **5. RESPECT DU CODE DE LA ROUTE et de L'ENVIRONNEMENT**

Cette épreuve se déroule dans le domaine public, avec quelques passages dans le domaine privé.

Afin de permettre la pérennité de l'épreuve, il est demandé avec insistance aux participants de respecter à tout moment et en tout lieu :

1. Le code de la route,
2. Les terrains sur lesquels ils évoluent.

*NB : Les chemins figurants sur la carte de l'épreuve d'orientation sont praticables par les voitures, sauf ceux dont la signalisation est désignée sur la carte (marquage rouge). Les itinéraires obligatoires et à sens unique sont marqués sur la carte (marquage vert avec flèche pour sens obligatoire)*

## **6. EPREUVE D'ORIENTATION.**

Chaque véhicule engagé dispose d'un numéro de course qui régule ses horaires pour la durée des épreuves

*Exemple : Voiture numéro 13 – M201 - Dupond – Dupont.*

*Décalage horaire de la voiture par rapport à l'ouvreur : 13 mn*

Afin de régulariser le flux des voitures, les voitures devront pointer dans la minute aux points de contrôle.

Toute avance ou retard est sanctionné par une pénalité de 5 kilomètres.

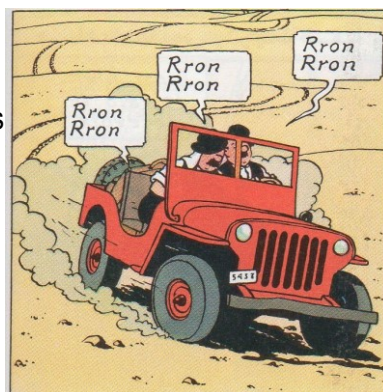
*Exemple : 13 - M201 – Dupond – Dupont*

*Pointage théorique Départ : 07.00 + 00.13 = 07.13*

*Pointage réel départ : 07.15*

*Temps dépassé : 2 mn*

*Pénalité : 2 x 5 = 10 km*



## **7. CLASSEMENT DE L'EPREUVE D'ORIENTATION :**

L'épreuve donnera lieu à deux classements :

- UN CLASSEMENT KILOMETRAGE : TROPHEE BLEU

Ce classement est établi au kilométrage. Le résultat de chaque voiture est calculé de la manière suivante :

*13 - M201 – Dupond – Dupont :*

*Kilométrage compteur de départ = 1.000*

*Kilométrage compteur de l'arrivée = 1.200*

*Minutes de pénalités : 2 mn*

*Correspondance kilométrique : 2mn x 5 km = 10km*

*13 : (1.200 – 1.000) + 10 = 200 + 10 = 210 km = kilométrage 13*

Un trophée BLEU récompensera l'équipage qui aura réalisé le plus faible kilométrage.

➤ UN CLASSEMENT VINTAGE : TROPHEE BLANC

Ce classement est établi selon des normes définies en interne par l'organisateur. Il tient compte :

- de l'état général de la voiture,
- de l'état mécanique de la voiture,
- de l'authenticité de la voiture par rapport à sa configuration d'origine,
- de la conformité vestimentaire de l'équipage avec l'époque du véhicule.

Un trophée BLANC récompensera le meilleur équipage vintage

- TROPHEE ROUGE : L'organisateur se réserve l'attribution de ce trophée selon ses propres critères.

## **8. ASSISTANCE :**

Les véhicules d'assistance (camions, remorques, quads etc.) pourront être positionnés pendant toute la durée de l'épreuve sur un parking réservé à proximité immédiat du point de départ.

L'organisation mettra en place pour la durée de l'épreuve une EQUIPE D'INTERVENTION qui aura pour mission de renseigner l'organisateur sur la situation d'un véhicule en difficulté (ennui mécanique ou terrain).

L'intervention de l'organisateur pourra alors prendre la forme soit d'une aide à la réparation sur place, soit au tractage par un autre véhicule, soit à l'évacuation du véhicule effectuée par un sous-traitant.

## **9. COMMUNICATION :**

- Par l'acceptation du présent règlement, le concurrent accepte que les images de son véhicule captées pendant l'épreuve, puissent être utilisées sur tout support par l'organisateur afin de participer à la promotion du « Hussard dans le bois ».
- Par sa participation au « Hussard dans le Bois 2020 », chaque concurrent se voit prioritaire pour un engagement ultérieur dans un même type d'épreuve organisé par la Section AUTO du CLUB de la DEFENSE SAUMUR - FONTEVRAUD.

Cordialement, et à bientôt.

Michel BOCAGE  
Responsable de la section AUTO du CDSF  
Email : [micedo@hotmail.fr](mailto:micedo@hotmail.fr)

Fait à SAUMUR le 18 juin 2020

